

CENTRE DE RECHERCHES SUR LA BIOLOGIE DES POPULATIONS D'OISEAUX (C.R.B.P.O.)

UMR 7204 MNHN-CNRS-UPMC

Département Ecologie et Gestion de la Biodiversité (IEGB)



Compte-rendu Réunion des Délégués Régionaux CRBPO

Paris le 23/03/2014 de 10h à 12h30

Amphithéâtre de Paléontologie

2 rue Buffon 75005 PARIS

Animation :- Frédéric JIGUET (CRBPO)

Présents : Olivier DEHORTER (CRBPO), Pierre FIQUET (CRBPO), Pierre-Yves HENRY (CRBPO), Yves BEAUVALLET (bagueur formateur), Grégoire MASSEZ (délégué PACA), Christian PAUCOT (délégué Aquitaine), Frédéric CHAPALAIN (délégué Bourgogne), Christian ITTY (délégué Languedoc-Roussillon), Gérard GOUJON (délégué Rhône-Alpes), Philippe Aubry (représentant délégation Lorraine).

1. Bagueage en zone cœur de Parc :

L'arrêté ministériel du 6 mars 2013 (article 2 et article 3 alinéas 4) accordant au CRBPO l'autorisation de capture et marquage d'espèces protégées ne comprend pas le bagueage en zone cœur de parc. Un nouvel arrêté ministériel est attendu pour compléter ce point. Le ministère n'a pas été en mesure de le publier en 2013. L'idée générale n'étant pas d'interdire le bagueage en zone cœur de parc mais de conditionner ces opérations à l'approbation du gestionnaire, ce qui en pratique est déjà le cas. Les opérations pratiquées actuellement, sous réserve de validation des opérations de bagueage par le conseil scientifique des parcs nationaux en question et d'un accord du directeur du parc, peuvent donc se poursuivre.

2. Bagueage en zone Natura 2000 :

L'arrêté de délégation de capture du CRBPO fait état (Article 3, 4° alinéa) de la nécessité d'obtenir l'autorisation du gestionnaire du site pour permettre les opérations de bagueage. Les délégués font part du fait que la majorité des zones Natura 2000, n'ont pas de gestionnaire mais un animateur, celui-ci n'ayant aucun pouvoir décisionnaire. Il semble donc plus logique que les opérations de bagueage soient conditionnées à l'autorisation du propriétaire foncier (règlement intérieur du CRBPO) et que les bagueurs informent l'opérateur local et lui fournisse un bilan des opérations de bagueage si celui-ci le demande, pour contribuer au suivi avifaune du site.

3. Bilan CRBPO dû au titre de l'arrêté de dérogation du 6 mars 2013 (cf. article 3)

Oliver DEHORTER établira un bilan de bagueage annuel 2013 dès la fin de l'intégration des données et le transmettra au ministère.

4. Directives gouvernementales de simplification des procédures administratives :

F. JIGUET nous informe qu'un projet de décentralisation des autorisations de captures d'espèces animales est en cours, afin que celles-ci soient gérées au niveau départemental. F. JIGUET et L. TILLON (ONF – Spécialiste des Chiroptères) ont fait connaître leur opposition à

cette mesure susceptible de fragiliser les organisations nationales déjà en place (ou en cours d'élaboration pour les chiro). (Risque de balkanisation des activités scientifiques et dispersion des données, au regard de la gestion actuelle des informations ; risque d'apparition de nouvelles bagues non gérées par des centres, risque de doublon dans des codes utilisés...)

5. Module lecture de bagues couleurs dans les sites faunes-biolovision :

La mise en œuvre française de ce module développé en Suisse apparaît comme impossible à l'heure actuelle et ceci pour plusieurs raisons :

- la non gestion des bagues couleurs/alphanumériques par le CRBPO
- la multiplicité des programmes et le caractère potentiellement redondant de certains marquages, ce qui rend difficile la mise en place d'une correspondance bague couleur → bague métal de manière automatique
- l'impossibilité physique de répondre à tous les mails en cas de gestion manuelle de cette correspondance
- le risque important d'être dans l'incapacité de gérer efficacement ce flux de données faute de temps et de personnel, et donc de décevoir et de frustrer le public informant de ces contrôles.

L'organisation actuelle reste donc de mise : gestion des relectures de « marquages complémentaires » par le bagueur porteur du programme qui se charge d'établir la correspondance vers la bague métal et de transmettre les données au CRBPO.

6. Intégration des données ARGOS-GPS-GLS - : (O. DEHORTER)

Le module est réalisé et actuellement en test en version β. Prochainement il sera donc obligatoire de transmettre ces données (cf. règlement intérieur).

7. Communication avec les médias : (F. JIGUET)

Suite à différents problèmes au cours de l'année 2013, il est rappelé que les principes ne changent pas (Article 18 du Règlement intérieur) :

- autorisation préalable du CRBPO (avant les prises de vue)
- pas de modification de l'action de baguage causée directement ou indirectement par la médiatisation
- pas de mise en danger des oiseaux
- discours préparé à l'avance, clair, simple, précis, transparent du bagueur quant aux explications données concernant le baguage
- attention aux propos tenus « en off »

8. Manuel du bagueur

Le CRBPO estime qu'il n'est pas nécessaire d'éditer un manuel du bagueur. Il existe sur le site du CRBPO des éléments déjà rédigés mais qui n'ont pas encore été validés par une personne du CRBPO. Aucun représentant des bagueurs n'ayant souhaité s'y investir ce projet restera en l'état en attendant.

9. Programme Ortolans : (F. JIGUET) :

Le programme se poursuit, des difficultés ont été enregistrées lors des tentatives de capture à la matole dans le sud-ouest. Des tentatives auront lieu en baie de l'Aiguillon, les poses de GLS

en zone de nidification seront poursuivies. Le même protocole que l'année précédente est toujours en cours pour 2014 en cas de capture incidente d'Ortolans.

Programme Pinsons du nord : (F. JIGUET) :

Quasiment aucun Pinson du nord n'a été capturé cet hiver, les prélèvements de plumes seront donc poursuivis l'hiver 2014-2015.

10. Saisie des oiseaux morts durant une session de baguage : (O. DEHORTER et Y. BEAUVALET) :

Ce point est largement avancé, et sera sans doute rapidement mis en œuvre. La procédure prévoit pour l'instant la saisie d'un numéro de bague factice associée à une donnée de baguage et une donnée de reprise espacées d'une minute. Une procédure écrite va être établie.

11. Bagues perdues : (O. DEHORTER) :

Les numéros des bagues perdues sont à envoyer manuellement à Olivier. Cette information permet d'éviter les cas de saisie en erreur sur ces numéros.

12. P.N.R.O (F. JIGUET - P.Y. HENRI) :

Les grands éléments de la révision du PNRO sont :

- mise en conformité avec les souhaits des bagueurs recueillis lors du sondage, et les contraintes de qualité minimale des données de suivi pour leur analyse ultérieure ;
- pas de retrait de programmes existants
- création de nouveaux programmes
- rapprochement de l'ONCFS sur les centres d'intérêt communs (espèces chassables essentiellement). Les bagueurs intéressés pourront demander leur participation au pilote du programme concerné.
- Suite aux souhaits des bagueurs, les protocoles sont plus standardisés donc un peu plus contraignants, mise à jour définitive prévue pour tous les axes pour la fin 2014

13. Programme alouettes : (F. JIGUET)

Le programme alouette est relancé, ses objectifs principaux sont d'évaluer le flux migratoire et la pression de prélèvement, la présence de camps de baguage en amont des zones de prélèvement (le sud-ouest principalement) est donc importante. Ce programme est relancé en collaboration avec l'ONCFS. L'animateur national est Moana Grisan.

14. Liste de bagueurs :

Une liste des bagueurs à jour de leur permis (année N et N-1) sera à nouveau mise en ligne sur le site du CRBPO en attendant la finalisation du logiciel de saisie des données qui devrait permettre l'accès à ces informations.

15. ACROLA :

Pas de modification du programme, qui rentre dans le cadre du PNA. Ce PNA arrive en fin de vie, il sera probablement poursuivi mais peut-être sous une forme différente (PNA lié au type de milieu plus qu'à une espèce par exemple). Compte tenu du caractère sensible de l'espèce un bagueur a suggéré au CRBPO de limiter le nombre de sites de capture. Il s'agissait de

limiter l'exploration à peu de sites où le nombre de capture est le plus élevé. Le CRBPO n'adhère pas à cette demande et souhaite poursuivre les suivis sur de multiples sites considérés comme favorables. Cette diversité d'exploration s'avère d'autant plus pertinente qu'au cours de l'année 2013 un nombre important de captures a été effectué dans un milieu inconnu comme site de halte de l'espèce.

16. Circulaires :

La circulaire annuelle bien difficile à réaliser doit être poursuivie dans sa forme actuelle. La circulaire des régions est probablement à revoir. Différentes solutions sont proposées : blog, page facebook, ... la solution du blog lisible par tous mais alimenté par quelques rédacteurs semble être majoritaire. Les contributions serviraient ensuite à la création d'une circulaire sous forme pdf pour les bagueurs qui souhaitent un mode de consultation plus traditionnel. La consultation de la personne chargée de communication au sein de Vigie Nature devrait permettre de déterminer une solution appropriée.

17. Financement de certains projets de baguage pour des industriels soumis à étude environnementale :

F. CHAPALAIN soulève le problème éthique récurrent de demandes de financement de certains projets de baguage pour des industriels soumis à étude environnementale au titre de mesures compensatoires (exemple pose de balises ARGOS sur certains grands voiliers). Le CRBPO confirme le fait que ces financements peuvent contribuer à l'étude et la connaissance des espèces mais qu'ils ne peuvent pas rentrer dans le cadre de mesures de compensations environnementales.

18. Organisation de la réunion des délégués régionaux (G. MASSEZ)

Il est demandé d'organiser cette réunion dans la continuité de l'assemblée générale le samedi en fin d'après midi. Le CRBPO étudiera l'organisation correspondante pour l'an prochain.

19. Qualifications :

En 2013, 13 candidats se sont présentés à la qualification, 12 ont été reçus.

En 2014 : 3 sites de qualification sont prévus (Fort vert, Moëze, Viguerat), 9 candidats sont déjà connus, le maximum prévu est de 4 candidats par qualificateur, les inscriptions seront closes en Mai.

Le prochain stage théorique aura lieu la semaine prochaine, 20 inscrits. Il est rappelé que ce stage est destiné en priorité aux apprenants passant leur qualification dans l'année à venir ou tout au moins à ceux qui sont bien avancés dans leur formation. Le CRBPO filtrera les demandes d'inscription à partir du niveau de validation des différentes rubriques du carnet de formation.

A 12 h 30 la séance est levée.

Rédaction : Philippe Aubry, Yves Beauvallet, Frédéric Chapalain, Gérard Goujon, Christian Itty, Grégoire Massez, Christian Paucot,

Validation : Frédéric Jiguet, Pierre-Yves Henry, Olivier Dehorter, Pierre Fiquet.